



DIJON MÉTROPOLÉ SMART ENERGHY
Société par actions simplifiée
Au capital de 202 222 euros
Siège social : 30 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
852 831 147 RCS DIJON

EXTRAIT DU PV DE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 18 juin,

Les membres du Comité de Direction (CODIR) ont été consultés par voie de courrier électronique.

Dominique DARNE – Représentant de INTHY, Président de DMSE

Pour DIJON METROPOLE (2 membres)

- Jean Patrick MASSON
- Denis HAMEAU

Pour INTHY (2 membres)

- Dominique DARNE
- Guillaume HAUDEBERT

Pour ENGIE SOLUTIONS H2 (2 membres)

- Marion DERIDDER-BLONDEL
- Florian CHEVALLIER

Pour ADEME INVESTISSEMENT (2 membres)

- Karine MERERE
- Nicolas STEPHAN

DÉLIBÉRATIONS**Point 2. Augmentation d'engagement d'avances en compte courant d'associés**

L'article 6.2.1.2 du Pacte d'Associés de la Société établit les montants que chaque Associé est engagé à apporter en compte courant d'associé à la Société pour financer ou refinancer les investissements dans le Projet Hydrogène Nord. Ces engagements maximum sont rappelés ci-dessous :

	Montant d'engagement	dont refinancé DM	Montant versé à date
- DIJON METROPOLE :	1 743 000 euros	0 euros	900 000 euros
- INTHY :	2 394 000 euros	580 000 euros	946 000 euros
- ENGIE SOLUTIONS H2 :	3 850 000 euros	933 000 euros	1 521 000 euros
- ADEME INVESTISSEMENT :	949 000 euros	230 000 euros	375 000 euros
TOTAL	8 936 000 euros	1 743 000 euros	3 742 000 euros

Ces montants d'engagement maximum sont mobilisables pour financer (i) l'apport en fonds propres de la construction de la station Dijon Nord, (ii) le décalage de trésorerie entre les décaissements liés à la fin du chantier du projet de Dijon Nord et le versement des derniers montants de subventions à recevoir en 2026, et (iii) le décalage de trésorerie à court terme entre les décaissements liés à la fin du chantier du projet de Dijon Nord et le tirage sur le prêt de la Banque des Territoires, prévu entre septembre et décembre 2024.

Le budget de trésorerie 2024 prévoit un cas dégradé dans lequel il est envisagé une mise à disposition tardive du prêt de la Banque des Territoires, un besoin de remboursement en juillet des prêts relais du Crédit Agricole, et des tirages repoussés des subventions ADEME et de la région Bourgogne Franche-Comté. Dans ce cas de figure qui est réaliste et doit être préparé, le total d'engagement maximum devrait atteindre 9,5m euros.

Il est proposé au CODIR de valider une modification des engagements maximum afin d'atteindre ce montant, selon la clé de répartition du capital :

	Engagement initial	Nouvel engagement
- DIJON METROPOLE :	1 743 000 euros	2 300 000 euros
- INTHY :	2 394 000 euros	2 394 000 euros
- ENGIE SOLUTIONS H2 :	3 850 000 euros	3 850 000 euros
- ADEME INVESTISSEMENT :	949 000 euros	949 000 euros
TOTAL	8 936 000 euros	9 493 000 euros

Seul l'engagement de DIJON METROPOLE est augmenté, pour attendre un montant aligné sur ceux des autres Associés, en cohérence avec les parts de détention du capital de la Société.

Les sommes, qui seront mises à disposition de la société sous forme d'avances en compte-courant devront être remboursées dès l'obtention par celle-ci des capitaux de substitution étant précisé (i) qu'une partie de ces sommes sera remboursée dès lors que l'intégralité des subventions à recevoir par la société au titre du financement du projet de Dijon Nord auront effectivement été reçues, et (ii) qu'une autre partie de ces sommes sera remboursée dès lors que le prêt de la Banque des Territoires correspondant au financement du projet de Dijon Nord aura été effectivement reçu par la société. Les sommes devront dans tous les cas être remboursées à la date de fin des conventions (le lendemain du 20^{ème} anniversaire à compter de leur date de signature pour INHY, ENGIE SOLUTIONS H2 et ADEME INVESTISSEMENT et 2 ans après la signature de la nouvelle convention qui sera signée à l'issue du Conseil Métropolitain de juin 2024 pour DIJON METROPOLE).

Les membres du CODIR approuvent les nouveaux montants d'engagement. Le nouvel engagement de DIJON METROPOLE fera l'objet d'une convention d'apports en compte courant d'associé entre DIJON METROPOLE et la Société, sous réserve de vote favorable au prochain Conseil Métropolitain.

SIGNATURES

Pour DIJON METROPOLE


✓ Certified by  yousign

Denis Hameau

✓ Certified by  yousign

Pour ADEME INVESTISSEMENT

Karine Merere

✓ Certified by  yousign

Pour ENGIE SOLUTIONS H2

Marion Deridder-Blondel

✓ Certified by  yousign✓ Certified by  yousign

Pour INTHY

Dominique Darne

✓ Certified by  yousign

Guillaume Haudebert

✓ Certified by  yousign

* *

*